L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 18 JUIN 1893.

# L'ABEILLE
## DE LA
# Nouvelle-Orléans
## JOURNAL QUOTIDIEN,
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
—LE—
## SAMEDI MATIN,
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

## ABONNEMENTS :
EDITION QUOTIDIENNE.

| | |
|---|---|
| Un an | $12 00 |
| Six mois | 6 00 |
| Trois mois | 3 00 |
| Un mois | 1 00 |

EDITION HEBDOMADAIRE.

| | |
|---|---|
| Un an | $3 00 |
| Six mois | 1 50 |
| Quatre mois | 1 00 |

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'EDITION HEBDOMADAIRE, Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

## BUREAUX ET ATELIERS
No 73 Rue de Chartres,
ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

# L'ABEILLE,
Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.
Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.
Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :
Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger ;
Un Bulletin Maritime ;
Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;
Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans ;
Un Bulletin Financier ;
Un Bulletin Commercial ;
Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer ;
Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers, 73 rue Chartres.....73

## PETITES ANNONCES

2 ou 3 shellings par jour à gagner en faisant un travail manuel de 3 heures chez soi. Ecrire Joly, 17 Quai Bourbon, Paris, France. 14mai—10f Dim.

MME JACOBS, 183 Canal. Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 22 oct.—dim.

LES personnes venant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaine, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 133 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 avril—3m

A VENDRE.

A VENDRE—Une belle laiterie avec un fait stock. S'adresser Chemin de Gentilly et Havane. Bon marché pour du comptant. 18 juin—7f

DEMANDES.

ON demande—Une cuisinière. S'adresser le 291 rue Royale. 18 juin—1f

DEMANDE—Une bonne d'enfants parlant le français. De bons gages seront payés. Recommandations exigées. S'adresser 131 Canal, de 9 à 10 et de 3 à 4. 17 juin—3f

A LOUER.

UNE maisonnette meublée à Louer à la Pance Chrétien, rue de l'Eglise. S'adresser rue Dumaine. 1er juin—15f

AVIS DE SUCCESSION.

Otto A. F. Stoll vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 37,072—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Peter Thormählen syndic des créanciers de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE
14 juin—14 18 23 Greffier.

Succession de Charlotte Ahlfeldt, veuve de J. Rapp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 38,747.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par A. J. Rapp, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
14 juin—14 18 23 Greffier.

Succession de Veuve Jérome Calvo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 38,900—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. R. Dennis, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
17 juin—17 22 25 Greffier.

Succession de Louisa McMahon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,903—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. H. Vinet, exécuteur testamentaire dativ de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
16 juin—17 21 25 Greffier.

Succession de Barbara Steele.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,355—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles les deux comptes provisoires présentés par Gustave Beck, exécuteur testamentaire de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
16 juin—16 21 25 Greffier.

Succession de Henry T. Cottam.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 36,042—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par H. Thom Cottam, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
10 juin—10 15 18 Greffier.

Succession de Charles Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 33,988, Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et le troisième compte provisoire présentés par Henry Charsch et William H. Caution, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits comptes et tableau.
Par ordre de la cour. A. V. FLOTTE,
9 juin—9 14 18 Greffier.

Succession de Nicholas J. Meyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 35,513—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John M. O'Connor, liquidateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. A. V. FLOTTE,
11 juin—11 15 20 Greffier.

Succession de Philip Frank.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,883—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et compte présentés par Adam Frank, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits comptes et tableau.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
9 juin—9 14 18 Greffier.

Succession d'Emile Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,925.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John M. O'Connor, liquidateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
11 juin—11 15 20 Greffier.

Succession de Philip Frank.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,883—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et compte présentés par Adam Frank, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits comptes et tableau.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE,
9 juin—9 14 18 Greffier.

## ASSURANCES
Dixième Etat Annuel
—DE LA—
## Southern Insurance COMPANY,
OF NEW ORLEANS.
(Compagnie d'assurances du Sud de la Nile-Orléans.)

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1892 :

| | | |
|---|---|---|
| Primes reçues : | | |
| Sur risques d'incendie | $569,136 26 | |
| Surrisques d'ouragans | 19,446 33 | |
| Surrisques de pertes | 77,093 38 | |
| | | $666,672 97 |
| A déduire : | | |
| Primes non acquises de 1891 | 139,565 59 | |
| Total des primes | | $727,230 46 |
| A déduire : | | |
| Primes non acquises de 1892 | 154,936 89 | |
| | | $572,302 57 |
| A déduire : | | |
| Primes remboursées | $62,190 81 | |
| Réassurances | 48,572 87 | |
| | | $130,763 68 |
| Prime nette | | 441,568 89 |
| Intérêt et profits et pertes | | 21,896 82 |
| Revenu total | | $463,967 71 |
| A déduire : Pertes payées— | | |
| Sur risques d'incendie | $292,912 29 | |
| Surrisques de rivières | 3,184 09 | |
| Sur risques maritimes | 1,967 93 | |
| Total pertes payées | $297,365 31 | |
| Commissions | 75,828 69 | |
| Taxes et licences | 12,465 32 | |
| Dépenses, bureaux, agences, salaires, loyer, impressions, Board et underwriters | | |
| Perte nette des pertes payées et des fonds distribués | | $385,345 21 |
| Réservé pour pertes non payées et non ajustées | | 43,910 48 |
| Même balance comme ci-dessus | | 98,345 21 |
| Pertes sur les affaires de 1892 | | $18,565 27 |
| Chargé au fonds de réserve, laissant une balance de $14,364 20 au crédit du dit fonds. | | |

ACTIF
(A la valeur du marché.)

| | | |
|---|---|---|
| Comptant en main | | $96,706 05 |
| $116,740 bons à prime de la ville de la Nile-Orléans | | 194,955 80 |
| $65,000 bons consolidés de la Nile-Orléans, émission Orcomannes | | 68,400 00 |
| $26,000 bons des Etats-Unis, 4 pour cent | | 28,500 00 |
| $80,000 bons de la Louisiane 6 pour cent | | 28,800 00 |
| Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatéraux) | | 5,125 00 |
| Une action du capital de La Sugar Exchange | | 125 00 |
| Une action French Opera House | | 100 00 |
| 36 actions de la N.O. Warehouse Co | | 535 00 |
| Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co | | 50 00 |
| Primes en cours de perception | | 97,190 42 |
| Meubles, accessoires, coffre-fort, Mappes, etc., bureau local et agences | | 3,600 00 |
| | | $514,156 27 |

PASSIF.

| | | |
|---|---|---|
| Capital-actions | | $300,000 00 |
| Fonds de réserve | | 14,364 20 |
| Réservé pour risques non expirés | | 154,936 89 |
| Réservé pour pertes payées et non ajustées | | 43,910 48 |
| Dividendes non payés | | 1,044 00 |
| | | $514,156 27 |

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce jour, Nouvelle-Orléans, 23 novembre 1892.
M. T. DUGRUE, notaire.

Nous, membres du Comité de finance de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un sérieux examen de l'actif de la compagnie, qu'il représente dans un rapport correspondant la situation.
Nile-Orléans, Les 2 janvier 1893.
FRANK BORK,
THOS. J. WOODWARD,
CHAS. T. BEARD,
J. R. MENGE.
Comité de finance.

## Vingt-sixième Etat Annuel
—DE LA—
## Compagnie d'Assurances Germania
Incorporée 20 février 1866.
Réincorporée 17 janvier 1891.

CONFORMÉMENT à ce qu'exige sa charte cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1892 :

| | | |
|---|---|---|
| Primes sur incendies | $349,094 85 | |
| Primes maritimes | 980 94 | |
| Primes des rivières | 1,179 55 | |
| | | $351,255 34 |
| A ajouter : Primes non expirées de 1891 | 44,850 90 | |
| Total | | $396,106 54 |
| A ajouter : intérêt et profits et pertes | $26,064 18 | |
| Moins salaires et dépenses générales | 12,987 95— | 13,196 23 |
| Fonds de surplus, 1891 | | 21,490 82 |
| Total | | $330,793 59 |
| Pertes payées : | | |
| Sur risques de feu | $152,018 97 | |
| Sur risques maritimes | 176 44 | |
| Sur risques de rivières | 928 63 | |
| | $153,124 14 | |
| Réassurances | 43,744 81 | |
| Primes remises et commissions | 59,380 68 | |
| Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, agences, souscriptions | 8,718 29— | 264,967 92 |
| Profits brute | | $65,824 67 |
| Réservé pour : | | |
| Primes non expirées de 1892 | $47,378 85 | |
| Pertes d'incendies non ajustées | 11,964 13 | |
| Fonds de surplus | 6,481 69 | |
| | $65,824 67 | $65,824 67 |

ACTIF.

| | |
|---|---|
| Billets pour primes | $27 65 |
| Primes en voie de collection | 49,004 92 |
| Prêts sur hypothèques | 4,475 00 |
| Prêts sur hypothèques | 2,200 00 |
| Bons des Etats-Unis, bons consolidés de la ville et bons à primes | 85,942 50 |
| Stocks de banques, d'assurances et de chemins de fer | 31,717 50 |
| Bons libre hypothèque, Week-ting Brewing Co | 3,250 00 |
| Propriétés foncières | 56,814 34 |
| Meubles de bureau | 6,912 14 |
| Argent comptant et en banque | 15,479 12 |
| | $265,824 67 |

PASSIF.

| | |
|---|---|
| Capital-actions | $300,000 00 |
| Fonds de surplus | 6,481 69 |
| Réserve pour primes non expirées | 47,378 85 |
| Réserve pour pertes non payées ou non ajustées | 11,964 13 |
| | $365,824 67 |

Cet extrait est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.
A. SCHLESINGER, Président.
J. E. MERILH, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 13me jour de janvier 1893.
FRANK ZENGEL, Notaire.

DIRECTEURS.

J. J. WECKERLING, J. B. MEYERS, J. HASINGER, A. G. RICKS, LOUIS GRUNEWALD, GEO. LIEDLIEBE, FRANK VATTIER, JOHN G. MOLL, J. B. MERILH, D. BERNARDO, J. J. LANGLES, M. VONDERBANK, F. W. DIELMANN, EMIL WEBER.
A. TRIEBER

## ANNONCES JUDICIAIRES.
VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de Meubletiers, etc.
James O'Rourke vs Home Brewing Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 37 428—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 27 juin 1893, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Au local coin de la rue Jeanne et North Peters, quatre Bouilloires, 600 litres, 140 ampères, avec 48 tubes, 4" diamètre à chaque bouilloire, avec fire fronts, grate-bars, mud-drums, sectapus de shroud, bearing bars, back plates, etc.

Deux ash pit portes, chassis, deux morceaux de chemise en fer, quatre amment de cheminée, un lot de fil de fer, old breeching, divers, etc., le tout d'après un inventaire.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—16 20 24 27

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de propriété dans le Cinquième District.
Pelican Homestead and Building Association vs. Célestin Vincent et son mari Edward W. Vincent.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 38,762.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 19 juillet 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et tout ce qui y appartient ou quelque manière que ce soit, situé à Alger, actuellement le Cinquième District de cette ville, dans l'lot borné par les rues Villere, Delacroix, Régale et Bonny, le dit lot est désigné par le numéro six sur le plan No 82 déposé au bureau de S. Magner, ex notaire public de cette ville, et mesure quarante pieds de face à la rue Villere sur une profondeur de quatre-vingt-quinze pieds et trois pouces, entre lignes parallèles, le dit lot adjoint au lot numéro cinq, sur le côté de la rue Bonny et commençant à une distance de cent seize pieds et dix pouces de l'encoignure des rues Bonny et Villere.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—16 23 30—juil 7 14 19

ANNONCE JUDICIAIRE.
Chance spléndide pour acquérir une belle résidence dans le Quatrième District.
Vente du Shérif—Très grande et magnifique résidence-propriété.
No 905 rue Huitième, au coin de la rue Chestnut.
Terrains spaciaux—Voir plan à la Recorder.

Samuel F. Hesslip vs Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 39,214.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 19 juillet 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Quatre certaines lots de terre située dans le Quatrième District de cette ville dans l'lot borné par les rues Napoléon, Dryades, Jonathan et Chestnut, désignés par les Nos 17, 18, 19 et 20 sur un plan dressé par Moulinneuve, voyer, le 4 juillet 1844 et déposé pour garde et y rédiger au bureau de L. Herman, ex-notaire en devant de la Rotonde de près de plus : les dits lots Nos 17 et 18 chacun, mesurant ensemble quarante pieds de face à la rue Huitième sur cent vingt-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles ; les lots 19 et 20 mesurant ensemble quarante pieds de face à la rue Huitième sur cent vingt-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles ; le lot No 20 formant l'encoignure des rues Huitième et Chestnut.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ainsi que toutes choses quelconques.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—16 23 30—juillet 7 14 19

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de propriété de valeur située dans le Deuxième District.
Firemen's Building Association vs. John Frank.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 38,062.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 5 juillet 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant situé dans le premier District de cette ville, dans l'lot borné par les rues Robertson, Commune, Villeré et Gaiquet, et mesurant, d'après une enquête sanctionnée par l'ex-ingénieur de la défunt, comme suit : Commençant à une distance de cent trente pieds (4) quatre pouces du coin des rues Robertson et Gaiquet.
Les dits lots mesurant chacun vingt pieds de front sur la rue Robertson sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, ainsi que le fond par une allée (15) quinze pieds de large en dessous avec les dits lots et autres.
Acquis par la défunt Mme Adèle Blanche Turner d'après un acte pardevant Ferdinand Schmidt, notaire, 27 octobre 1890.
Titre enregistré au bureau des aliénations, livre 136, folio 242.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—16 23 30—7 14 19 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de propriété de valeur améliorée formant un coin de rue Rue Romanne et Promlère, dans l'lot borné par les dites rues et les rues Gentilly et Bienvillème.
Hugh A. Bayne vs. James Sweeney.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 39,136.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 19 juillet 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre situé dans le 8me District, dans l'lot compris entre les rues Bourgogne, Rampart, Champs Elysées et Marigny, mesurant 27 pieds 4 1/2 pouces 2 1/2 lignes de face à la rue Bourgogne sur 127 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur. Ensemble une maison de bois à étage, couverte en ardoises, la rue de chausée à l'angle de la fabrication de cigares, atelier de menuisier, l'étage supérieur ayant sept chambres, citerne, lieu d'aisance, etc., etc.
Numéro municipal 625 rue Bourgogne.
2e Un terrain vide, à l'exception d'un hangar faisant face à la rue, situé dans le même District, et mesurant soixante-quinze pieds de front sur Bayonne sur cent dix-sept pieds de profondeur et faisant face à la rue Bayonne, dans le fond par la propriété achetée par le dit James Sweeney de Carrie S. Fraret, d'après un acte hypothécaire de Edgar Grima, notaire public, le 19me jour de mai 1891.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
16 juin—16 23 30—juillet 7 14 19

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de Propriété du Premier District.
People's Bank of New Orleans vs Mme Eliza Carter.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 38,893.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 5 juillet 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et appartenant situés dans le premier District de cette ville, dans l'lot borné par les rues Tonnelier, Tricoche, Ursulines et Conti, ayant vingt pieds de front sur Tricoche et cent quatre vingts pieds de profondeur entre lignes parallèles, ayant cent vingt-cinq pieds de profondeur sur face aux dites rues Ursulines et Conti.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
16 juin—16 23 30 juil 7 14 19

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de propriété améliorée dans le sixième district.
Mme Mary F. Tobin, veuve, vs James H. Hall.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,154.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile et District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 19 juillet 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'lot borné par la rue Clouet, Rampart, Bourgogne et Louisa mesurant 27 pieds de face à la rue Clouet sur une profondeur en façade à la rue Bourgogne de 98 pieds le tout plus ou moins. Les améliorations consistent d'un cottage double de bois, une bâtisse à deux étages dans le fond, Bonne localité et voisinage convenable.
2e Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent dans la même District et situé entre les rues Villere et Delacroix, dans l'lot mesurant à la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot 11 et mesurant 32 pieds de face à la rue Bourgogne, sur 85 pieds de profondeur.
Conditions.—Un tiers en plus comptant au gré de l'acquéreur, la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèques et lien de vendeur sur la propriété, portant 10 pour cent d'intérêt par an. A partir du jour de vente jusqu'à payer comptant. Les acquéreurs devront déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de la vente.
Actes de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
8 juin—9 11 13 25—juil 2 9 b date

Avis aux appl. aux taxe directe.—Nouvelle-Orléans, 23 novembre 1892.—Par ordre du Gouverneur, comme Secrétaire de la Commission du Fonds de la Taxe Directe, j'ai établi un bureau temporaire, pour l'accommodation du public, au No 7 rue du Camp, Etiènne Marris, cinquième étage, chambre 5, à la Nouvelle-Orléans, où l'on me trouvera tous les jours à l'exception du dimanche, de 9 heures A. M., à 3 heures P. M., dans le but de recevoir des appellations par écrit, devant être enregistrées par devant le Gouverneur, pour le remboursement de la Taxe Directe sur des propriétés foncières, payée aux Etats-Unis, en l'année 1865. Les applications qui ne seront pas accompagnées d'un timbre-poste et d'une enveloppe avec l'adresse ne recevront pas de réponse. Aucune application verbale ne sera reçue.
La liste des contribuables et des montants payés et les règlements indiquant la manière de faire les réclamations, ainsi que des échantillons des formes d'applications, seront déposés aux les Greffiers des diverses Cours de District de cet Etat et le Greffier de la Cour Civile et de la Cour Criminelle de District pour la Paroisse d'Orléans.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire de Bureau.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 11me jour de novembre 1892, jugement a été rendu en notre cause dans l'affaire ci-dessous intitulée et dans les termes et chiffres suivants, à savoir :
Mme Henriette Spire, femme d'Alphonse Marx vs Alphonse Marx, son mari.—No 36,328.
Sur la motion de W. O. Hart, avocat de la demanderesse, qui a produit des preuves à l'appui de la pétition de la demanderesse, le tout et les témoignages étant en faveur de celle-ci.
Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 12 septembre 1892, soit maintenant confirmé et rendu final, et qu'en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Henriette Spire, épouse d'Alphonse Marx, et contre le défendeur Alphonse Marx, de la même manière et de même entre la demanderesse et le défendeur, et qu'elle soit autorisée à faire et passer tous actes nécessaires publics en son propre nom et à son propre profit. Le défendeur supportant les dépens.
Jugement rendu le 11 novembre 1892.
Jugement signé le 17 novembre 1892.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ma Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 17e jour de novembre de l'an de Seigneur mil huit cent quatre-vingt-douze.
E. MERCIER, Député-Greffier.

Avis aux appl. aux taxe directe.—Nouvelle-Orléans, 23 novembre 1892.—Par ordre du Gouverneur, comme Secrétaire de la Commission du Fonds de la Taxe Directe, j'ai établi un bureau temporaire, pour l'accommodation du public, au No 7 rue du Camp, Etiènne Marris, cinquième étage, chambre 5, à la Nouvelle-Orléans, où l'on me trouvera tous les jours à l'exception du dimanche, de 9 heures A. M., à 3 heures P. M., dans le but de recevoir des appellations par écrit, devant être enregistrées par devant le Gouverneur, pour le remboursement de la Taxe Directe sur des propriétés foncières, payée aux Etats-Unis, en l'année 1865. Les applications qui ne seront pas accompagnées d'un timbre-poste et d'une enveloppe avec l'adresse ne recevront pas de réponse. Aucune application verbale ne sera reçue.
La liste des contribuables et des montants payés et les règlements indiquant la manière de faire les réclamations, ainsi que des échantillons des formes d'applications, seront déposés aux les Greffiers des diverses Cours de District de cet Etat et le Greffier de la Cour Civile et de la Cour Criminelle de District pour la Paroisse d'Orléans.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire de Bureau.

## VENTES A L'ENCAN.
PAR DANZIGER & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Belle résidence à deux étages dans le Quatrième district.
No 147 rue St-André, entre Annonciation et Laurel.
A L'ENCAN.
Succession de Mme Berthe Dieffenthal. No 39,028—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & STERN, D. Danziger, encanteur—Bureau, No 59 rue Carondelet—MERCREDI, 19 juillet 1893 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, date de 13 juin 1893, dans la succession ci-dessus mentionnée, il sera vendu à l'encan, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, date de 13 juin 1893, dans la succession ci-dessus mentionnée, il sera vendu à l'encan.
Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent et tous les droits voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'lot borné par les rues Ursulines Charles, Decatur et St-Philippe, désigné par le No 9 et mesurant 27 pieds de face à la rue des Ursulines sur 60 pieds de profondeur. Les améliorations consistent en nouvelle résidence en briques à deux étages contenant huit chambres, cabinets, etc., subdivisée en magasin et résidence maintenant et depuis.
Le tiers est particulièrement avantageux pour les affaires dans une des meilleures parties et à proximité du Marché Français, une ligne de chemins de fer et des déchargeoirs de steamboats, etc.
Conditions—Un tiers en plus comptant, et la balance à un et deux ans de crédit, avec garantie par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, ensemble avec toutes les clauses de garantie usuelles.
Les améliorations seront toutes assurées et la police transférée au vendeur.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant O. Morel, notaire public. Le tout 1893 seront soumises par l'acquéreur au dessus du prix d'adjudication. Un dépôt de dix pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
7 juin—7 14 21 28—juillet 5 12.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriétés de choix dans le Troisième District.
Cottage coin Louisa et Bourgogne.
Un lot rue Bourgogne.
Succession de Charles Albert.
No 38,748—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159, rue de la Commune—MERCREDI, 21 juin 1893, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, situé dans l'Hôtel de ville du dit Hôtel rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un jugement rendu et signé le 12 avril 1892, par l'Hon. C. C. Bigby, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de la succession de Charles Albert, il sera vendu à l'encan, savoir :
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'lot borné par les rues Villere et Robertson, le lot de terre mesurant 34 pieds de face à l'Avenue Villere sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent l'élégante résidence élevée avec toute les dépendances, écurie, remise, cabinet de bain, cabinet et une grande chambre à coucher, au rez-de-chaussée dans l'attique, deux grandes chambres à coucher, etc., une belle bâtisse à un étage en briques contiguë à la bâtisse principale avec toutes ses dépendances, deux grandes chambres, etc., une belle bâtisse à un étage en briques et office, deux chambres, cour et dépendances, cour briquetée, le tout entouré de galerie, le tout par numéro municipal 228 avenue des Champs Elysées.
Terme et Conditions—Un tiers en plus comptant au gré de l'acquéreur, et la balance, s'il en a un et deux ans de crédit en billets divisés en coupons et portant huit pour cent d'intérêt par an à partir de la vente jusqu'à parfait paiement avec privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété qui sera vendue, le tout sous les dispositions des lois sur les transfères aux enchères qui seront dénoncées par le notaire public, ensemble avec toutes les dites lois et conditions portées en le dit acte de vente, les frais de présentation et publication légales et de notaire, le tout payable comptant au moment des dits actes, et le notaire en sera tenu de faire les dites publications légales et de faire les dites publications et de faire les dites publications et de faire les dites publications et de faire les dites publications et de faire les dites publications et de faire les dites publications et de faire les dites publications et de faire les dites publications et de faire les dites publications et de faire les dites publications et de faire les dites publications et de faire les dites publications et de faire les dites publications et de faire les dites publications et de faire les dites publications et de faire les dites publications et de faire les dites publications et de faire les dites publications et de faire les dites publications et de faire les dites publications et de faire les dites publications et de faire les dites publications et de faire les dites publications et de faire les dites publications et de faire les dites publications et de faire les dites publications et de faire les dites publications